

Vidéo-Conférence de Presse

30 juin 2020

L'industrie du câble au cœur des réseaux électriques et numériques

**Maintien d'un niveau d'activité satisfaisant
malgré une conjoncture 2019 en demi-teinte**

Une Profession mobilisée et confiante face aux incertitudes de 2020



Relations Presse :

Catherine Barret-Bonnin - Tél : 06 10 85 87 32 - Courriel : mcbaret.bonnin@gmail.com

Intervenants

| | |
|----------------------|---|
| Eric Francey | Président du SYCABEL Directeur du « Transformation Program Office » du Groupe NEXANS |
| Jacques de Heere | Vice-Président du SYCABEL en charge des Télécoms PDG d'ACOME |
| Marc Leblanc | Membre du Comité de Direction Télécoms du SYCABEL Directeur Commercial Europe du Sud de PRYSMIAN |
| Marie-Thérèse Blanot | Déléguée Générale du SYCABEL |

**► Renouveaulement du Bureau du SYCABEL
lors de son Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 2020**

Composition du Bureau pour 2020-2021

| | | |
|------------------|------------------------|--------------|
| Président : | M. Eric FRANCEY | NEXANS |
| Vice-Président : | M. Jacques de HEERE | ACOME |
| Trésorier : | M. Jean-Pierre BIGNAUD | PRYSMIAN |
| Membres : | M. Franck BARON | NEXANS |
| | M. Marc CHAMBON | SIPD |
| | M. Franck CHAPELET | DRAKA COMTEQ |
| | M. Philippe FLAMENT | DRAKA FILECA |
| | M. David LIER | NEXANS |
| | M. Xavier OMERIN | OMERIN |
| | M. Laurent TARDIF | PRYSMIAN |
| | M. Emanuel THIZON | SILEC CABLE |

► Au cœur des réseaux électriques et numériques

Parmi les leaders mondiaux du secteur, l'industrie du câble est très présente en France avec un maillage territorial de proximité dans 70 % des régions. Elle emploie près de 8 000 personnes hautement qualifiées et est regroupée à hauteur de 95% au sein d'une organisation syndicale créée en 1917, le SYCABEL (Syndicat Professionnel des Fabricants de Fils et Câbles Electriques et de Communication).

Bien que peu visibles, les produits de cette industrie stratégique et puissante sont omniprésents dans le transport et la distribution de l'énergie et des communications, dans les liaisons de transmissions de signaux électriques ou optiques, dans les transports ferroviaires, routiers, aériens et maritimes.

L'industrie du câble exploite des procédés industriels très diversifiés, tels que la plasturgie, la métallurgie, la chimie, l'électricité, la mécanique et la transmission d'ondes électromagnétiques pour la fibre optique, tous parfaitement maîtrisés sur place et conformes aux normes les plus contraignantes.

Répondant aux exigences des applications solaires, éoliennes et hydroélectriques, elle contribue à relever le défi énergétique de la décarbonisation pour lutter contre le réchauffement climatique.

Les câbles sont les maillons vitaux de la diversification et de la multiplication des usages, notamment numériques, liés aux besoins sociétaux. La crise sanitaire du COVID-19 a amplifié l'augmentation déjà considérable des flux de données à transmettre et a mis en lumière la nécessité de disposer d'accès internet largement dimensionnés et fiables pour répondre à l'explosion du télétravail à domicile et des nouveaux services numériques (visioconférences, streaming, e-formation, e-communication, télémédecine,..).

Les câbliers ont toujours su anticiper ces évolutions. Ils ont réalisé les avancées technologiques appropriées, basées sur une solide R&D et ont mené des études en matière de matériaux conducteurs et isolants, de systèmes de test et mesure, sans omettre les problématiques d'installation et de fiabilité.

► Les faits marquants de 2019

Avant de dresser le bilan de l'activité des industriels du câble, il convient d'indiquer leurs principaux domaines d'intervention durant l'année écoulée :

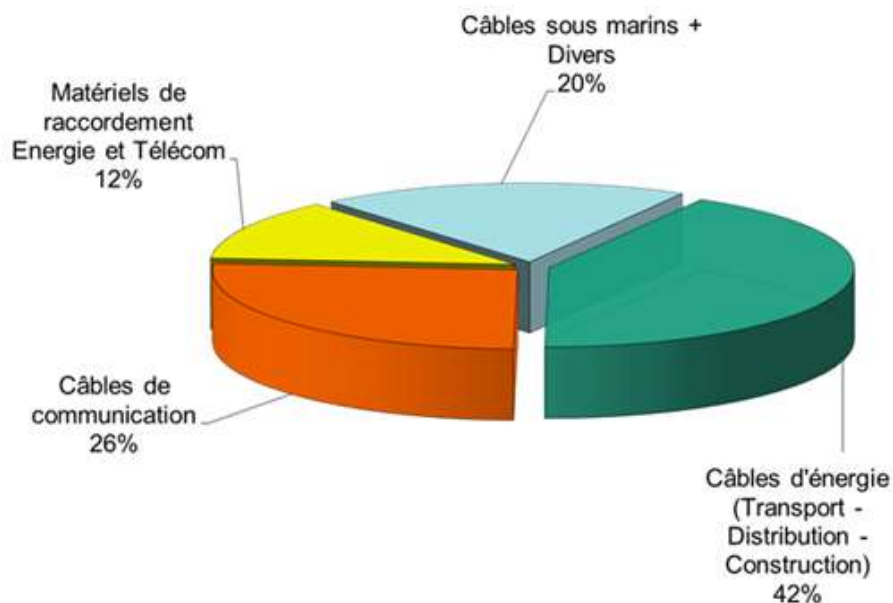
- Règlement Produits de Construction : poursuite des actions de valorisation auprès des grands donneurs d'ordre, des services gouvernementaux, des organismes de normalisation et des partenaires
- Sécurité Electrique et Incendie : collaboration avec l'ONSE, le GRESEL, le CONSUEL et PROMOTELEC
- Réseaux d'énergie : maintien des relations avec les opérateurs nationaux Enedis et RTE, travaux de normalisation, contributions à JICABLE'19
- Réseaux de communication THD : mobilisation continue pour la bonne exécution du Plan France THD, participation aux travaux du Comité Expert Fibre de l'ARCEP, de la plateforme Objectif Fibre, publication trimestrielle de l'Indicateur Industriel de déploiement du FttH, partenariat avec IGNES pour la promotion du câblage résidentiel avec réalisation d'un démonstrateur et d'une charte d'engagement, création du Comité Stratégique de Filière pour les infrastructures numériques avec InfraNum, l'AFNUM et la Fédération Française des Télécommunications
- Développement Durable : veille stratégique avec la FIEEC et Europacable, participation active à l'association PEP ecopassport, projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Maintien de l'activité globale en 2019

L'environnement économique mondial a confirmé les perspectives de ralentissement attendues, affectant non seulement les économies avancées mais également les pays émergents et en voie de développement. Les tensions entre les Etats-Unis et la Chine et l'apparition du COVID-19 n'ont fait qu'aggraver le phénomène. Dans la zone Euro, le climat des affaires s'est essoufflé après un 1^{er} trimestre encourageant, fortement impacté par l'infléchissement du 4^{ème} trimestre. L'activité économique française, pour sa part, s'est plutôt maintenue correctement grâce à la bonne tenue du secteur de la construction.

En dépit de cette conjoncture en demi-teinte et du très fort ralentissement des livraisons de câbles à fibre optique à partir du 3^{ème} trimestre, l'activité des fabricants de fils et câbles électriques et de communication s'est maintenue en 2019 à un niveau satisfaisant. Le chiffre d'affaires de la Profession, qui intègre les variations des cours des matières premières, s'établit légèrement au-dessus de **3 milliards d'euros**, en hausse globale de 13,5 % par rapport à 2018. Il faut souligner l'incidence sur les résultats globaux de l'activité des câbles sous-marins qui évolue au rythme de projets cycliques. En 2019, la part de ce segment s'est accrue de manière très significative. Si on l'exclut, la progression du chiffre d'affaires total est ramenée aux alentours de 1,1 %.

Pour leur part, les exportations sont en croissance et représentent plus de 45 % du total des ventes.



Répartition du chiffre d'affaires global 2019

Considérée sur une période de 10 ans, la répartition des ventes par secteurs, réalisées par les membres du SYCABEL, met en évidence des tendances qui, pour la plupart, se confirment.

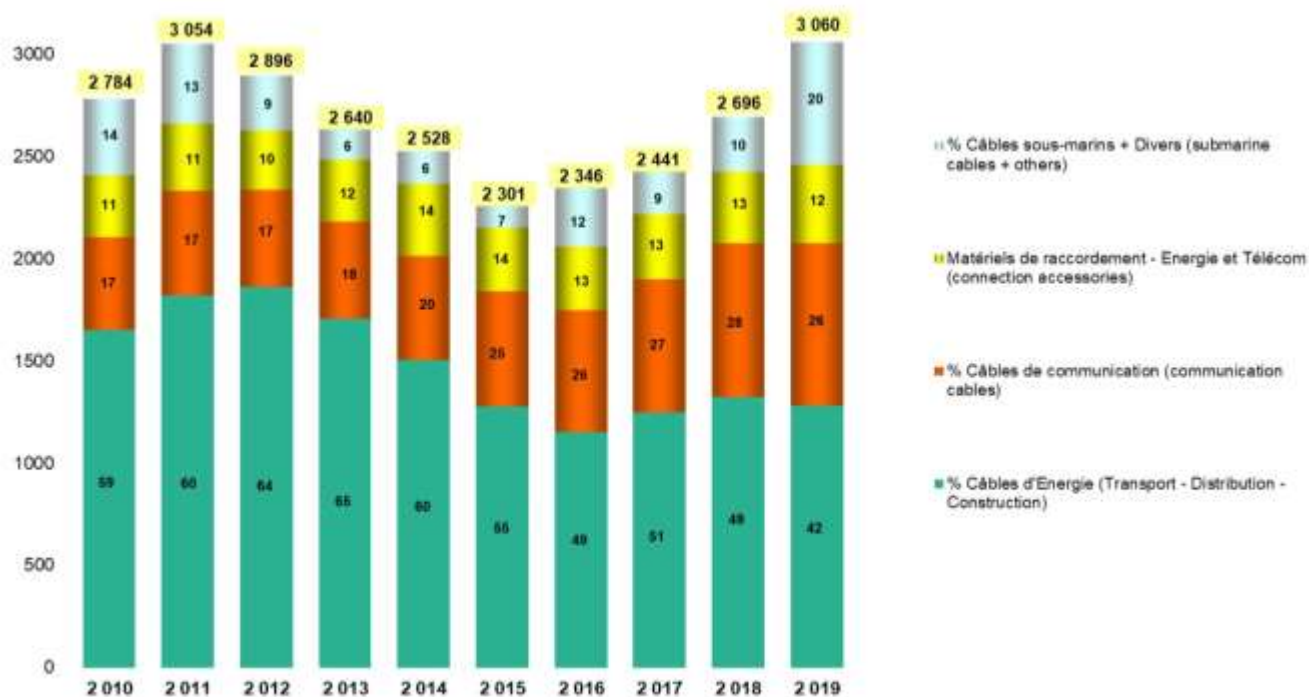
En valeur

La part des câbles d'énergie se rétracte, entre 65 et 42 % du CA bien que ce marché soit à appréhender différemment selon les segments qui le composent. Ainsi, en repli constant, de 26 à 16 %, la part des réseaux de transport et de distribution est à son plus bas en 2019. Les câbles pour l'industrie et la construction, quant à eux, fluctuent à la baisse, entre 38 et 27 % sur 10 ans. Ils font néanmoins apparaître une reprise en 2019.

La montée régulière et soutenue des câbles de communication de 17 % en 2010 à 28 % en 2018 s'est légèrement infléchie à 26 % en 2019.

Bien qu'oscillant quelque peu, la part des matériels de raccordement témoigne d'un relatif équilibre.

Les câbles sous-marins ont enregistré un niveau de ventes inégalé en 10 ans et représentent 20 % du CA de 2019.



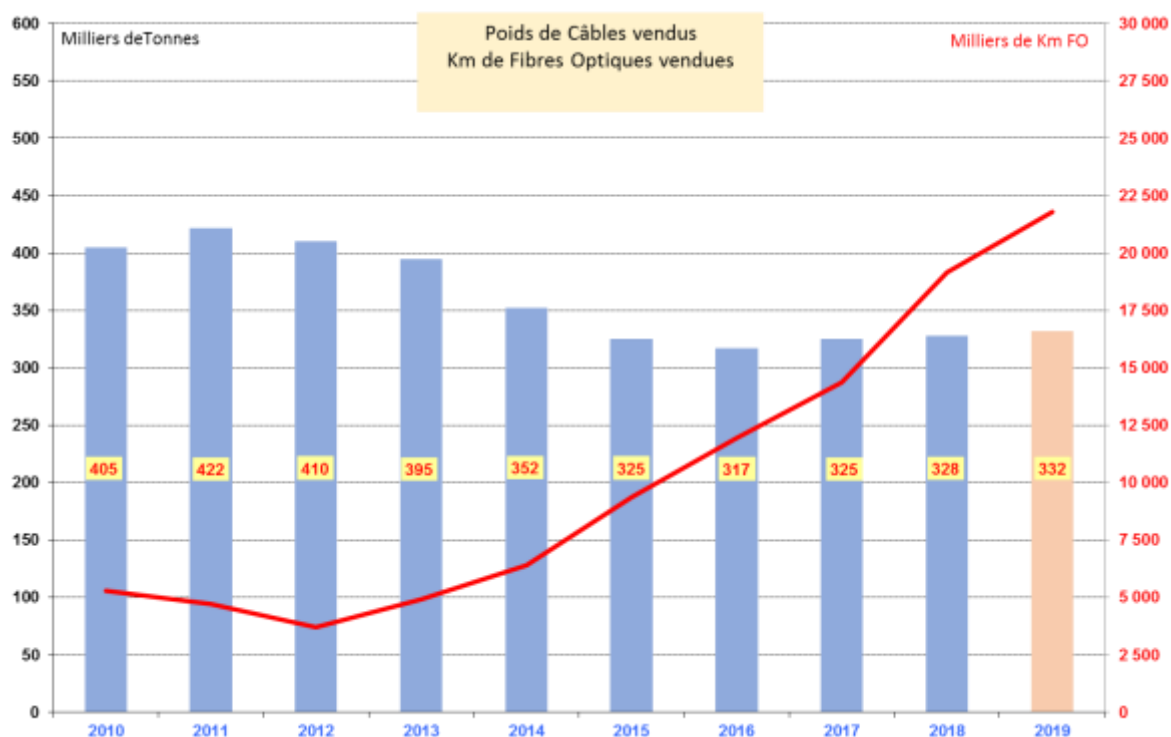
Evolution et répartition du chiffre d'affaires de 2010 à 2019 en K€

En volumes

La production globale de câbles, hors câbles sous-marins et câbles à fibre optique, est constante d'une année sur l'autre et atteint 332 milliers de tonnes tous produits confondus. Le tonnage des métaux conducteurs livrés en câbles à âmes métalliques enregistre une augmentation de 0,7 %, soit 215 300 tonnes.

Parallèlement, les **volumes de fibres optiques livrées en câbles**, toutes familles confondues, affichent une hausse de 14 % à hauteur de 21,8 millions de kilomètres de fibres. Il faut toutefois noter que la très forte augmentation du 1^{er} semestre a été suivie d'une chute historique soudaine de 20 % consécutifs sur chacun des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres.

En métropole, les tonnages de métaux sont stables tandis que le kilométrage de fibres optiques livrées en câbles progresse aussi de 14 % pour atteindre 19,58 millions de kilomètres, croissance très en deçà de celle de 2018 qui était de 32 %.



Production globale 2019 en milliers de tonnes et de km de fibres optiques

Une année de contrastes selon les secteurs

Comme on le constate habituellement, les résultats de 2019 sont à apprécier de manière différenciée car ils découlent de la demande propre à chaque secteur économique. Des disparités notables sont en effet relevées selon les marchés et les gammes de produits.

Il faut cependant souligner que l'activité des adhérents du SYCABEL ne reflète pas complètement la situation du marché, en raison du niveau des importations en forte augmentation dans certains segments.

Dans le domaine des **réseaux de transport d'énergie**, les investissements dans l'hexagone se sont fortement contractés alors que le ralentissement est moins sensible à l'export.

Les **câbles de distribution d'énergie** sont en léger recul tant en chiffre d'affaires qu'en volume de métaux conducteurs. Il faut remarquer que le marché national représente une part très importante de l'activité de ce segment. La famille des **câbles de moyenne tension** affiche une diminution plus marquée au niveau national.

Les **matériels de raccordement des réseaux d'énergie**, quant à eux, se distinguent par leur stabilité à la fois en chiffre d'affaires et en volume.





En ce qui concerne les **câbles destinés à la construction et à l'industrie**, leur augmentation est significative tant au niveau des ventes qu'en volumes. Les câbles dédiés à la construction y contribuent largement, portés par la bonne tenue du secteur du bâtiment.

Bien qu'ils profitent de l'effet « numérique », les **câbles de données** ne semblent pas bénéficier de la situation dans le bâtiment et sont en léger retrait. Les familles de câbles de données à âmes métalliques décroissent modérément alors que les volumes des familles de câbles de données à fibre optique sont en hausse de 10 %.

Les résultats enregistrés par les **câbles de télécommunications** sont particulièrement contrastés alors que la Profession a maintenu ses efforts d'investissement pour accompagner l'accélération du Plan France Très Haut Débit. Après un très bon 1^{er} semestre, l'activité des adhérents du SYCABEL s'est fortement tassée dès le milieu de l'année, tandis que le Plan se poursuivait au même rythme. Dans le même temps, les statistiques douanières révélaient une augmentation massive des importations en provenance d'Asie. En alerte, le SYCABEL a fait part de sa vive inquiétude face à la brutalité de ce ralentissement (cf. le chapitre ci-après consacré à cette situation préoccupante).

Les volumes de livraison des familles de câbles métalliques accusent une baisse importante qui peut être attribué au déclin de la « boucle locale cuivre », contrairement aux volumes de câbles à fibre optique qui, comme nous l'avons vu précédemment, sont en croissance de 14 %.

Les **accessoires pour réseaux de télécommunication** en fibre optique qui leur sont associés bénéficient du même élan.

| EVOLUTION PAR SECTEURS (METROPOLE) | | CA | Volume | |
|---|-----------------------------------|-------|----------|---------------|
| | | % | % | tendance |
|  | Réseaux de transport | -3 | +0,2 | ↘ |
| | Réseaux de distribution | | | ↘ |
| | Industrie, construction, spéciaux | | | ↗ |
|  | cuivre | +8,6 | -4,5 | ↘ |
| | optique | | +14,3 | ↘↘ (tendance) |
|  | Matériels de raccordement | +0,3 | Energie | ↗ |
| | | +26,7 | Télécoms | ↗↗ |
|  | Conducteurs nus | -5,9 | -9,4 | ↘ |

2019/2018 - Variations du chiffre d'affaires par secteurs

Impact des variations du cours des matières premières

Le contexte conjoncturel de ralentissement a fortement influé sur les cours des matières premières sur fond de tensions commerciales entre les USA et la Chine, de Brexit et de conflits géopolitiques au Moyen-Orient.

Les principaux métaux qui intéressent la Profession font état de moyennes annuelles en repli. Le cuivre ressort à 6 005 \$/t, soit - 8 % et l'aluminium à 1 792 \$/t, soit - 15 %.

Compte tenu de l'appréciation de 5,2 % de l'euro par rapport au dollar à 1,1196 €/€, la baisse des cours moyens exprimés en euros est limitée à - 2,8 % pour le cuivre et - 10,4 % pour l'aluminium.

Le marché des polymères chute de 8,5 % en 2019 dans le sillage du prix du Brent qui est passé en moyenne de 71 \$ le baril en 2018 à 64,3 \$ en 2019 (- 9,4 %).

Pour les résines, le prix des isocyanates poursuit sa chute et perd 34 % de sa valeur en un an après avoir perdu 50% l'année précédente. Le prix de l'époxy, quant à lui, fléchit de 13 %.

► Vive inquiétude dans les rangs du SYCABEL à l'annonce de la baisse soudaine et massive des livraisons de câbles à fibre optique

Le brutal ralentissement des livraisons de câbles à fibre optique au 3^{ème} trimestre s'est amplifié au 4^{ème} trimestre et leur niveau reste très faible au 1^{er} trimestre 2020. Parallèlement, les déploiements de la fibre ont continué de s'accélérer dans l'hexagone, conformément au Plan France Très Haut Débit tandis que les importations en provenance d'Asie explosaient.

Les enjeux du Plan France Très Haut Débit

C'est en 2008 que la France a choisi un modèle spécifique d'équipement en très haut débit fixe, associant déploiements privés et publics, encadré initialement par la loi de Modernisation de l'Economie. Dès le lancement en 2013 du Plan France Très Haut Débit, le Gouvernement avait affiché l'ambition de couvrir l'intégralité du territoire en Très Haut Débit d'ici 2022 dont 80 % minimum en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), avec un objectif intermédiaire de bon Haut Débit en 2020. L'Etat a affecté une enveloppe de 3,3 milliards d'euros à cet objectif qui mobilise les acteurs privés et publics dans les territoires.

L'existence d'une filière française forte, spécialisée dans les réseaux de télécommunications, dont la fibre optique, permettait d'atteindre ces objectifs de déploiement du THD.

Mobilisation sans faille de la filière industrielle « Fibre Optique »

La bonne exécution du Plan France Très Haut Débit est un enjeu stratégique pour tous les acteurs de cette filière qui l'ont soutenu par des efforts continus, ayant notamment permis la création de 20 000 nouveaux emplois.

Les industriels du SYCABEL, pour leur part, ont investi massivement dans de nouveaux équipements de production, construit plus de 55 000 m² de locaux industriels supplémentaires (6 usines), recruté ou reconverti plus de 735 personnes. Sur la période de 2013 à 2018, leur investissement a atteint 210 M€, soit 18,5 % de leur CA cumulé. Résolument mobilisés pour le déploiement rapide de la Fibre Optique, ils ont démontré, trimestre après trimestre, l'engagement pris de fournir des produits hautement performants et fiables, dans le respect des calendriers de production, afin que les opérateurs, les régions et les collectivités puissent offrir un service de qualité sur des réseaux pérennes.

Répondant à l'appel du Gouvernement consécutif à la tension perçue sur le marché du câble à fibre optique en 2018, les membres du SYCABEL ont réaffirmé leurs engagements en 2019, leur capacité de production étant maintenue à un niveau répondant pleinement aux besoins du Plan France Très Haut Débit. Moteur reconnu de la tenue de ces objectifs, le SYCABEL a ainsi apporté une contribution notoire aux enjeux de la couverture du pays en THD.

Parallèlement, la Profession participe activement aux travaux des différentes instances concernées par le Plan. Elle est partie-prenante au sein de la plateforme Objectif Fibre qui s'implique dans la définition de profils et de programmes de formation adaptés, ainsi qu'au référencement de centres de formation sur tout le territoire.

Au 31 mars 2019, 39 centres de formation étaient référencés par Objectif Fibre et plusieurs dizaines de milliers d'installateurs avaient déjà été formés.

Le SYCABEL s'associe par ailleurs aux travaux du comité d'experts en fibre optique de l'ARCEP et contribue à l'évolution corrélative des normes dans le cadre des groupes de travail constitués au sein de l'AFNOR.

Rythme de déploiement du Très Haut Débit soutenu durant l'année 2019

Le déploiement du THD s'est poursuivi en France à un rythme soutenu en 2019, augurant de la bonne tenue des objectifs fixés par le Plan France Très Haut Débit pour l'échéance de 2022 - selon l'ARCEP qui a actualisé son référentiel. Le nombre total de lignes fixes à équiper en THD (FttH + autres technologies - débit > 30 Mbit/s) est désormais évalué à 40,4 millions pour couvrir 100% du territoire.

Chiffres-clés de l'ARCEP à fin 2019

Abonnements :

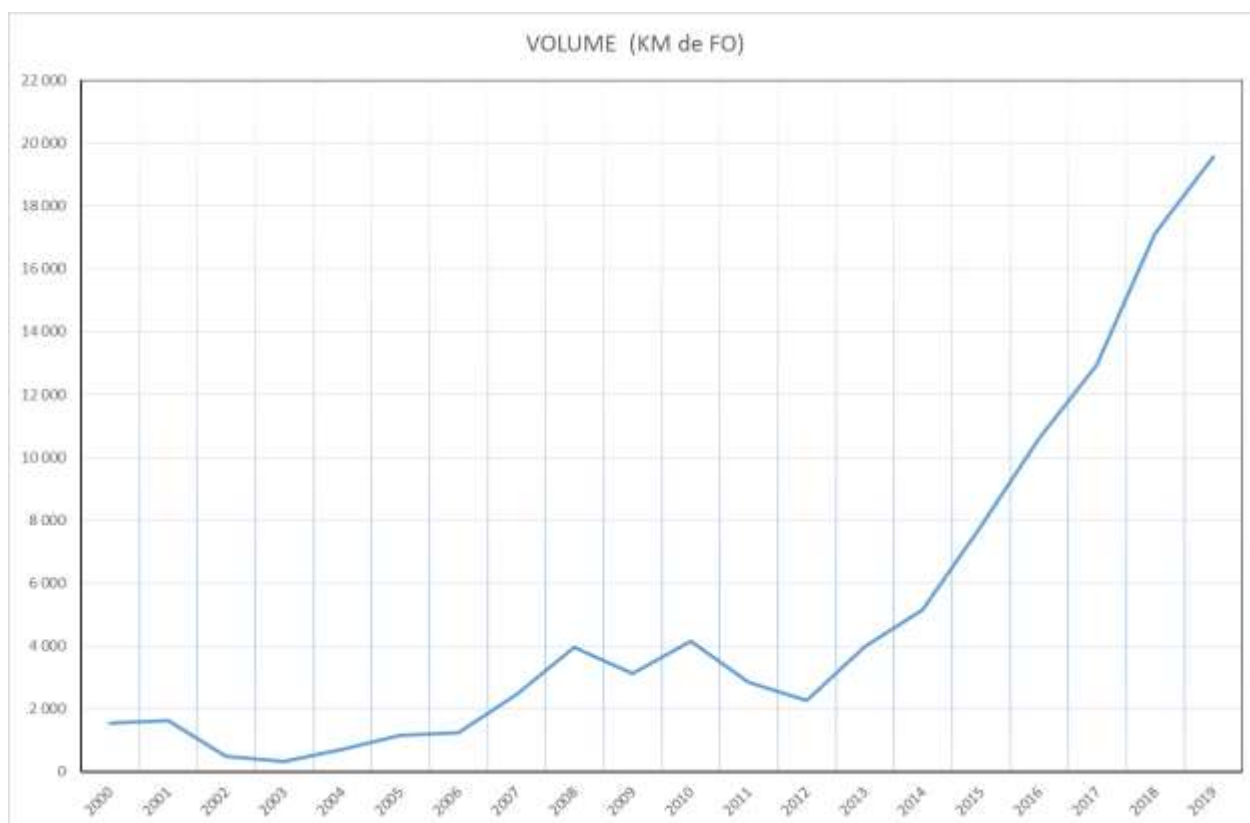
- 29,8 millions d'abonnés à internet haut débit sur réseaux fixes
11,4 millions d'abonnés au Très Haut Débit, soit une proportion de 38 %
(+ 7 points en un an)
- 7 millions d'abonnés FttH, soit 62 % du nombre total d'accès à Très Haut Débit
(+ 9 points en un an)

Couverture :

- 23,5 millions de locaux sont équipés en THD (58,2 % de l'objectif)
- 18,4 millions de locaux sont éligibles au FttH (55,75 % de l'objectif)
- 15 millions de de locaux sont raccordables (63,4 % de l'objectif) dans les zones très denses (ZTD) et les zones moins denses relevant d'opérateurs privés (ZMD-AMII)
- 3,4 millions de locaux sont raccordables (36,5 % de l'objectif) dans les zones moins denses relevant des collectivités territoriales (ZMD-RIP)
- Accélération du rythme de production annuel : 4,8 millions de lignes FttH déployées

Le marché concurrentiel a permis aux intervenants de se différencier techniquement et opérationnellement, et aux consommateurs français de bénéficier d'abonnements à internet en THD à fibre optique parmi les plus attractifs au monde.

Malgré la multiplicité des acteurs (collectivités territoriales, opérateurs d'envergure nationale, opérateurs aménageurs), les réseaux d'infrastructure sont homogènes grâce à une régulation encadrante. Le choix de la fibre optique jusqu'au logement (FttH) est pertinent pour l'avenir car il garantit l'évolutivité des réseaux qui peuvent accueillir des débits de plus en plus élevés sans modification des infrastructures passives (fourreaux, câbles, connecteurs...). Il s'agit d'une véritable avancée technologique pour la France.



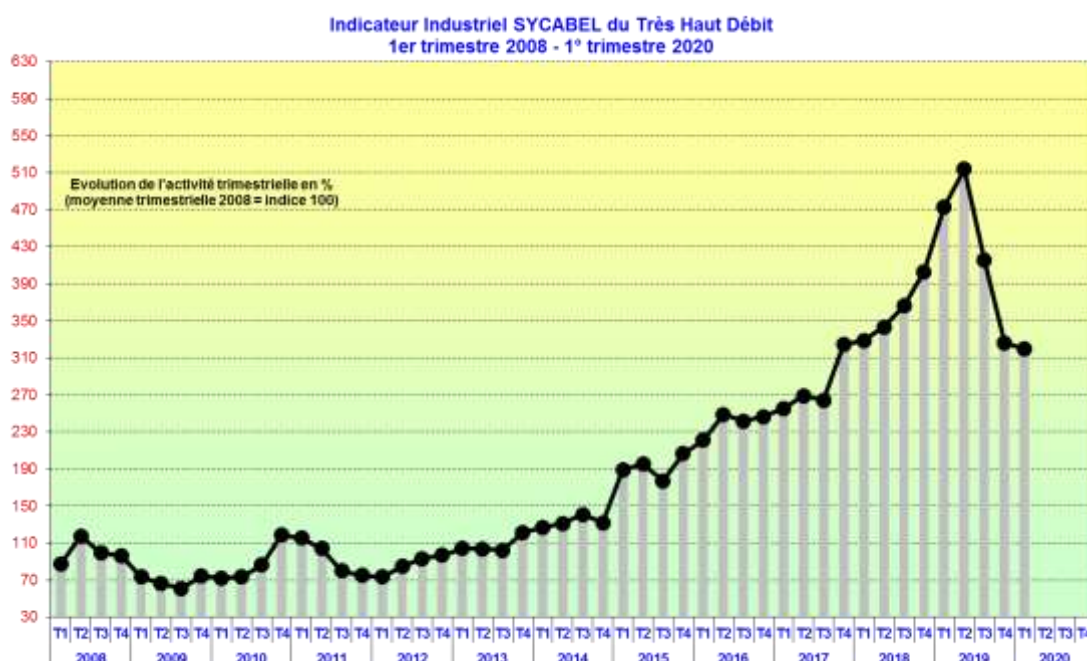
Câbles à fibre optique en milliers de km

Evolution de la production des adhérents du SYCABEL de 2000 à 2019

Toute une activité industrielle fragilisée par l'effondrement des commandes au 2^{ème} semestre 2019 et la poursuite de la baisse au 1^{er} trimestre 2020

C'est pourquoi, la baisse brutale, voire l'interruption, des livraisons de câbles à fibre optique enregistrée par l'indicateur industriel de déploiement du Très Haut Débit du SYCABEL au 3^{ème} trimestre 2019, amplifiée au 4^{ème} trimestre, et le niveau encore très faible des commandes au 1^{er} trimestre 2020, maintiennent le SYCABEL en alerte, alors même que les déploiements dans l'hexagone poursuivent leur accélération. C'est la première fois depuis le 3^{ème} trimestre 2011 qu'une telle diminution intervient, de l'ordre de 20 % consécutifs d'un trimestre sur l'autre au second semestre 2019.

De plus, la pandémie du Covid-19 à laquelle la France est confrontée et qui a mis un frein à l'économie mondiale, va probablement prolonger cette tendance baissière et contribuer à l'appréhension légitime des industriels, tant au niveau de la gestion opérationnelle que de la pérennité des investissements réalisés dans le pays.



La gravité de la situation est d'autant plus préoccupante que la filière « Fibre Optique » a été reconnue comme stratégique pour la « Souveraineté Télécom » de la France, un contrat de filière ayant été signé le 18 décembre 2019.

Quatre acteurs majeurs du secteur des télécommunications (la Fédération Française des Télécommunications, InfraNum, le SYCABEL et l'AFNUM) ont en effet créé le Comité Stratégique de Filière « Infrastructures Numériques » qui vise à fédérer la chaîne de valeurs, renforcer la filière et exporter le modèle français du THD.

Regroupant en France la quasi-totalité des fabricants de fibres optiques, de câbles et de matériels passifs des réseaux de communication, le SYCABEL est un acteur incontournable et innovant de cette filière de souveraineté nationale.

L'alerte du SYCABEL sur les risques encourus par des niveaux d'importation alarmants et le rappel à la responsabilité de tous les intervenants

Les statistiques douanières ayant révélé en 2019 une explosion des importations - notamment en provenance de la Chine et de la Corée du Sud - qui ont doublé par rapport à 2018, le SYCABEL a alerté les autorités et s'est largement exprimé sur les risques encourus tout en préconisant de nombreuses recommandations, dans le respect de la réglementation.

Ces entrées en douanes massives, couplées au manque de main d'œuvre qualifiée sur l'ensemble du territoire, font en effet peser des risques accélérés sur la filière industrielle du déploiement des réseaux en fibre optique.

La continuité de cette tendance haussière a été constatée en 2020 et a conduit la Profession à diligenter une étude auprès d'un institut spécialisé afin de l'analyser et de confirmer les chiffres.

Le SYCABEL a identifié trois types de risques et énoncé les conditions essentielles au déploiement de réseaux à fibre optique homogènes.

Les risques :

1 - risque de surcapacité pour les industriels nationaux fortement impliqués dans la RSE, donc de dégradation de leur environnement. Les indicateurs d'activité confirment la tendance baissière inquiétante notée depuis le 3^{ème} trimestre 2019

2 - risque d'introduction d'équipements sub-optimaux dans le déploiement de la fibre et donc de dégradation de la qualité et de l'évolutivité des réseaux déployés

3 - risque de réseaux à 2 vitesses nécessitant la mise en place de procédures pour contrôler la qualité des infrastructures.

Les recommandations :

Les industriels, membres du SYCABEL produisent des câbles à fibre optique selon un cahier des charges circonstancié, correspondant aux exigences définies par la réglementation qui encadre la mise en œuvre des infrastructures numériques. En effet, répondre aux ambitions du Plan France Très Haut Débit ne signifie pas seulement de procéder au déploiement du THD selon un calendrier précis. Il convient également, et surtout, de réaliser des infrastructures pérennes, de qualité, propres à garantir la prépondérance télécom de la France sur l'ensemble du territoire.

Le respect du calendrier précis de déploiement doit aussi s'appuyer sur un tissu industriel local capable d'assurer les services attendus dans les meilleures conditions. Il s'agit, notamment, de faciliter la prise de commandes et d'effectuer les livraisons sur sites, mais aussi de fournir le support technique et l'assistance à tous les acteurs de la filière.

Les réseaux, dits de qualité, reposent sur des matériels conformes aux spécifications normatives adéquates. Ils sont déployés par des installateurs qualifiés selon l'état de l'art des procédures d'installation. Les normes et règles d'ingénierie auxquelles les matériels doivent se conformer sont fixées par le « Recueil de spécifications fonctionnelles et techniques sur les réseaux en fibre

optique jusqu'à l'abonné en dehors des zones très denses » du Comité d'Experts en Fibre Optique de l'ARCEP (ARCEP/CEFO).

Concernant la qualification des installateurs, le référentiel de formation d'Objectif Fibre, qui définit le plateau technique, les programmes et profils de formation, établit les niveaux de qualification requis pour l'installation de la fibre optique jusqu'au logement.

Pour ce qui est des procédures d'installation, les guides pratiques d'Objectif Fibre définissent les bonnes pratiques à appliquer selon les différents types de déploiement et de locaux à raccorder.

Le respect de ces dispositifs assure la pérennité des réseaux et leur capacité à évoluer pour accueillir de nouveaux services plus performants, de nouvelles technologies pouvant apporter plus de débit et de qualité. Ainsi, on peut noter que le CEFO a déjà entrepris d'intégrer la prise en compte des nouvelles technologies XG(S)-PON dans son recueil de spécifications.

Le SYCABEL insiste sur l'obligation incontournable d'appliquer ces règles sur le terrain, faute de quoi le territoire verrait coexister des réseaux FttH inhomogènes et d'inégale qualité. Les réseaux de moindre qualité correspondraient alors à des choix opportunistes de matériels sub-optimaux par rapport aux recommandations du CEFO.

La Profession suggère de mieux faire connaître le référentiel technique que constituent les documents précités et de prendre des mesures pour en vérifier l'application conforme, à l'occasion de l'attribution du statut de « zone fibrée » par exemple.

Il convient enfin de rappeler à leurs responsabilités les gestionnaires des projets financés en tout ou partie par les Pouvoirs Publics sur les risques que fait peser l'importation de produits non européens - souvent non conformes aux normes répertoriées dans le référentiel national - sur la qualité des déploiements sur le territoire et sur le tissu industriel européen et national.

► La crise sanitaire de 2020 et ses répercussions

Plus que jamais déterminée, l'industrie du câble se tient prête pour le retour à une activité normale

Dans un contexte inédit de crise sanitaire, l'industrie du câble a maintenu son activité en s'engageant pour la continuité énergétique et numérique, tout en respectant les règles de protection et de sécurité de ses salariés, dans un esprit de responsabilité et de solidarité intra-filière.

Bien qu'ébranlés par la chute brutale des commandes de câbles à fibre optique au second semestre 2019, les membres du SYCABEL se sont fortement mobilisés dès le début de la pandémie pour garantir l'approvisionnement des secteurs sensibles de l'économie. Ainsi ont-ils permis aux réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique et aux réseaux de télécommunications d'assurer les services qui étaient nécessaires à la bonne marche du pays. Ils se sont collectivement organisés pour s'adapter aux mesures exceptionnelles prises par le Gouvernement en mettant en place des pratiques sécuritaires pour le personnel des unités de production et en facilitant le télé-travail des fonctions support.

Ainsi que l'a d'ailleurs souligné Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, l'industrie du câble fait partie des « forces vives » qui ont « fait preuve de réactivité et de volontarisme face à l'épreuve ». Et le Ministre d'ajouter que « La continuité des activités de fabrication électrique et électronique est fondamentale pour le fonctionnement de notre économie, indispensable à l'approvisionnement de secteurs critiques tels que...les télécommunications, les infrastructures et services numériques essentiels,la fabrication d'équipements pour les réseaux énergétiques ».

Parallèlement, c'est dans un esprit de responsabilité que les câbliers ont unanimement opté pour une ligne de conduite solidaire dans la gestion des relations contractuelles entre clients et fournisseurs et, notamment, dans le respect des délais de paiement entre entreprises d'une même filière, afin de ne pas la fragiliser et de ne pas accroître la crise économique consécutive à la crise sanitaire.

Confiante, elle interpelle les Pouvoirs Publics

A l'heure où l'on parle de relocalisation, rappelons que le SYCABEL regroupe un nombre important d'entreprises de toutes tailles qui sont implantées sur l'ensemble du territoire et sont restées opérationnelles durant le confinement.

Déjà affecté par l'effondrement de son activité, le domaine des câbles à fibre optique est plus particulièrement touché par les effets de la crise sanitaire.

Or, nous l'avons vu, la filière industrielle française de la fibre optique est la championne européenne du secteur et joue un rôle majeur dans le déploiement du Plan France Très Haut Débit avec près de 75 millions de km de fibre optique livrés depuis 2014. Les enjeux sont multiples pour cette industrie car la lutte contre la propagation du COVID-19 ne doit pas conduire à l'arrêt des projets initiés depuis la signature du contrat du Comité Stratégique de filière « Infrastructures Numériques ».

Les infrastructures numériques sont le socle de la connectivité pour tous et le pilier incontournable non seulement de la numérisation des territoires mais aussi du développement de l'industrie française, toutes branches confondues. Elles sont aujourd'hui l'un des moteurs de la relance de l'activité industrielle et nécessitent d'être soutenues avec un plan de charge à la hauteur des enjeux et une visibilité suffisante au regard des investissements réalisés et prévus et des perspectives d'avenir qu'elles offrent.

C'est pourquoi, le SYCABEL réaffirme qu'il n'y a aucun risque de pénurie. Les industriels ont pris leurs responsabilités. Ils ont la capacité nécessaire à la satisfaction de toutes les demandes d'approvisionnement.

Ils le martèlent : il n'est nul besoin de faire appel aux câblers asiatiques.

La Profession réitère les recommandations qu'elle a faites fin 2019 (voir plus haut) visant à mettre en œuvre des infrastructures de qualité et conformes aux normes et aux exigences du Plan France Très Haut Débit, seuls garantes de la pérennité des réseaux et de leur capacité à évoluer pour accueillir de nouvelles technologies apportant plus de débit et de services.

Pour accompagner la relance, elle encourage les Pouvoirs Publics à insérer une clause de préférence européenne dans les projets bénéficiant de subventions publiques. Elle préconise que soient prises des mesures financières et fiscales, que soient levés les obstacles au redémarrage du déploiement de la fibre optique, que des dispositifs incitatifs à la reprise du raccordement des abonnés soient mis en place.

L'économie mondiale vit une crise sans précédent. Le FMI prévoit une récession planétaire de 3 %.

En France, la deuxième révision budgétaire de mi-avril 2020 anticipe une contraction de - 8 % du PIB, chiffre jamais atteint depuis 1945 (en 2008, la contraction avait atteint - 7,7 %). La dette pourrait s'élever à 11,5 % du PIB.

Dans ce contexte, la reprise de l'activité du SYCABEL est directement liée à celle des principaux secteurs économiques, dont le bâtiment et les infrastructures, l'énergie et les télécommunications, le transport et la logistique. Elle reste partielle à fin juin 2020 et suivra l'évolution de la plupart des chantiers et projets des clients.

Les adhérents du SYCABEL appellent de leurs vœux un passage rapide à plein régime.